



confcap-capdroits.org

AXE 4 : Les gouvernances

Atelier 4.3 : Un fonctionnement institutionnel inclusif, quels exemples, quelles réalités ?

Association Grim.

L'autonomie de vie, un droit accessible ? – Version FALC

Introduction

L'association Grim accompagne 2000 personnes souffrant d'un handicap psychique sur le département du Rhône.

Elle accompagne les personnes :

- 1/Protection des majeurs (tutelles, curatelles, ...)
- 2/Accompagnement dans le logement et dans la vie professionnelle
- 3/Foyers de vie et habitat autonome

L'exemple des commissions sociales dans la protection des majeurs

L'association a créé des commissions sociales. Elles permettent d'aborder les situations complexes. Elles rassemblent des professionnels de différents corps de métier pour trouver des solutions sur des situations de violence, d'isolement ou d'arrêt d'accompagnement. Mais aussi quand il y a conflit entre la mesure de justice et le souhait de la personne. Par exemple : Une personne peut-elle choisir de vivre dans la rue ou dans une tente sans eau potable ni électricité ? Le professionnel doit garantir la sécurité et un toit pour la personne, mais si elle n'en souhaite pas ?

Plus largement, la personne a-t-elle le droit à l'échec ?

Permettre l'échec pour avancer

L'échec fait partie de la vie. Il nous permet de nous construire, de devenir qui nous sommes. L'échec permet aussi de tisser des liens, d'aller vers l'autre.

Ce droit à l'échec nous l'avons volé à nos bénéficiaires pour qu'ils ne prennent aucun risque, pour sécuriser son parcours. C'est comme si on emballait un enfant dans du papier bulle pour qu'il ne se fasse jamais mal.

Il faut se poser la question : Il/elle a envie de tenter ce choix, et si ça marchait ?

Quand un bébé apprend à marcher, est ce que l'on lui interdit ? Non, on le soutient, on l'accompagne, on lui laisse prendre des risques, tomber et se relever.

Quand on écoute nos personnes concernées, elles veulent la même chose que tout le monde : avoir un logement, une famille, voyager. C'est peut-être nous qui aurions des idées bizarres !

Le Schéma régional des mandataires judiciaires de 2017, c'est le texte qui donne le cadre de cette activité reconnaît le droit à l'erreur pour tous.

L'expérimentation de la cellule CARE

La commission sociale de l'association est là pour apporter les soutiens nécessaires dans l'accompagnement. Mais devant une demande qui grandit nous avons repensé le fonctionnement. La Fondation de France nous permet en 2021 d'essayer une nouvelle cellule, CARE pour Cellule d'Accompagnement Renforcée. Elle permet aux personnes concernées de déclencher un accompagnement spécifique au plus proche de la personne avec tous les acteurs pour respecter son choix de vie et ses besoins. Une psychologue intervient pour aider dans l'accompagnement.

C'est un test que nous faisons pour 1 an et qui a pour objectif de mettre la personne au centre. Elle lui permet de développer son pouvoir d'agir et faire entendre ses droits. Elle est étendue à tous les services de l'association. La personne est au cœur de sa réussite.